CONTRAT D'ADHESION







EXEMPLAIRE 1 A REMETTRE A L'INSTRUCTEUR

	EXEMPLAIRE 1 A REMETTRE A L'INSTRUCTEUR
NOM P	RENOM
Date de naissance / /	
Adresse	Code postal
Ville	
E-mail Télé	phone
Antécédents médicaux Personne à prévenir en cas d'urgence Téléphone :	
Date d'inscription / F	rais de dossier 50 € (Prélevés à la 1ère mensualité)
Abonnement annuel: 2 cours par sema 49,90 € /mois	ine : 499 €
Si je suis majeur, en signant mon adhésion, je m'en Sweat et 1 T-shirt chez Sports Ouest Equipements à	- ·
Paiements/règlements (À remplir par l'instructe	Pièces à fournir obligatoirement :
1 ^{er} Prélèvement de€	RIB Mandat SEPA
Le / /	Certificat médical
	Attestation d'assurance RC
Puis prélèvements de € le 10 de chaque m	
Pendantmois.	☐ CG / Règlement intérieur
La totalité des pièces demandées doivent être fourn	nies. Si votre dossier est incomplet, votre inscription
ne pourra ê	tre traitée.
Cachet, date et signature de l'école :	Date et signature de l'adhérent : Précédée de la mention « Lu et approuvé »
W T	Freceuee de la membon « Lu et approuve »

CONTRAT D'ADHESION





WING TSUN

Kung fu

EXEMPLAIRE 2	Δ REMETTRE Δ	L'INSTRUCTEUR
LACIVIT LAINE 2	A NEIVIET INE A	LINSTRUCTEON

NOM P	RENOM
Date de naissance / /	
Adresse	Code postal
Ville	
E-mail Téléphone	
Antécédents médicaux Personne à prévenir en cas d'urgence Téléphone :	
Date d'inscription / F	rais de dossier 50 € (Prélevés à la 1ère mensualité)
Abonnement annuel : 2 cours par sema 49,90 € /mois	ine : 499 € 1 cours par semaine : 359 € 35,90 € /mois
Si je suis majeur, en signant mon adhésion, je m'en Sweat et 1 T-shirt chez Sports Ouest Equipements à	
Paiements/règlements (À remplir par l'instructe	Pièces à fournir obligatoirement :
1er Prélèvement de€	RIB Mandat SEPA
Le / /	Certificat médical
	Attestation d'assurance RC
Puis prélèvements de € le 10 de chaque me	
Pendant mois.	☐ CG / Règlement intérieur
La totalité des pièces demandées doivent être fourn	• • •
ne pourra ê	
Cachet, date et signature de l'école :	Date et signature de l'adhérent : Précédée de la mention « Lu et approuvé »
W T	



CONDITIONS GÉNÉRALES ET REGLEMENT INTERIEUR

Page 1

1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, l'abonné(e) déclare souscrire un contrat d'adhésion (ci-après le "contrat") nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations à participer aux cours collectifs ou individuels avec accès libre dans la limite des horaires de cours et selon un prix et des modalités financières indiquées sur le contrat d'adhésion.

2. LE CONTRAT SELF DÉFENSE WING TSUN LORIENT

Le contrat est un engagement conclu pour une durée déterminée lors de sa souscription et à compter de sa souscription. Pendant cette période, l'abonné(e) dispose de la faculté de résilier le contrat uniquement pour un motif lié à la survenance d'un cas de force majeure défini à l'article 13 des présentes, et notamment pour des raisons liées à la santé de l'abonné(e) ou professionnelles ainsi qu'en cas de déménagement.

3. DÉROULEMENT DES COURS

SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT se réserve le droit de procéder à l'annulation d'un cours en cas de force majeure ou d'effectif insuffisant. Dans ce cas, la Direction proposera aux élèves concernés de participer à un autre cours. Les cours seront dispensés deux fois par semaine sous la forme d'une séance d'une heure, excepté pendant les périodes de vacances scolaires (indiqué sur le site www.selfdefense-lorient.com). Les horaires, dates et lieux des cours, suivant le type de cours choisi, sont disponibles sur le site www.selfdefense-lorient.com.

4. TARIFS ET PAIEMENT

4.1 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription et de dossier sont de 50€ (cinquante euros). Ils sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'inscription et sont inclus dans la première mensualité de paiement.

4.2 TARIFS DES COURS

Cours « Découverte » gratuit (de septembre à janvier OU de janvier à juin).

Le tarif annuel (10 mois) pour 1 cours par semaine est de 359 € (35.90 €/mois) Le tarif annuel (10 mois) pour 2 cours par semaine est de 499 € (49.90 €/mois)

4.3 PAIEMENT

Le paiement se fera exclusivement par prélèvement bancaire SEPA mensuel sur la durée correspondante aux nombres de mois de l'année en cours souscrits. En cas de résiliation du contrat, les prélèvements seront stoppés à l'échéance suivante du mois en cours.

5. PRÉVENTION DES IMPAYÉS

En cas de défaut de paiement de l'une des mensualités de l'abonnement, le contrat sera suspendu jusqu'au versement du montant impayé majoré d'éventuels frais bancaire. Si l'abonné(e) ne régularise pas sa situation ou si un second incident de paiement intervient, le présent contrat pourra être résilié de pleins droits aux torts exclusifs de l'abonné(e) dans les conditions prévues à l'article 12.2. Au premier impayé, il pourra être adressé par courrier ou par email à l'abonné(e), une note d'information sur le montant des frais bancaires de rejet et des frais administratifs engendrés que SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT aura dû supporter en raison de l'impayé.

A défaut de régularisation du paiement en question, SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT pourra imputer à l'abonné(e) le montant des frais bancaires payés par ce dernier et des frais administratifs pour la gestion des impayés. SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT se réserve la possibilité de recourir à un tiers pour le recouvrement de toute créance impayée.

6. DROIT À L'IMAGE

L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein des cours ou stages de SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT. À cet effet, l'élève autorise expressément SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT, et ce sans limitation de durée, à faire usage des photographies et 6. (Suite) vidéos qu'elle pourra faire de lui durant son apprentissage (séances de cours/stage ou représentations publiques) pour les utilisations suivantes: site internet, presse, publicité, réseaux sociaux. En cas de désaccord pour l'une des utilisations et si un élève ne souhaite pas apparaître sur ces vidéos et photos, ce dernier en informera expressément la Direction par courrier ou email, qui s'engage à retirer lesdites vidéos ou photos. La Direction s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'élève, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Le Stagiaire confirme par la présente que son autorisation est donnée en connaissance de cause et sans contrepartie financière. Il ne pourra donc prétendre à aucune rémunération du fait de l'utilisation ou diffusion des photos et vidéos réalisés.

7. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies concernant l'élève font l'objet d'un traitement destiné à SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT, pour suivre l'inscription et le suivi des cours dispensés à l'élève. Les données sont conservées jusqu'au

terme de la formation. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'élève bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement de ses données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT: 7 Quéhellec 56270 PLOEMEUR ou par email contact@selfdefense-lorient.com. L'élève peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

8. ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.

L'élève s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correctes à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui.

SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement serait inapproprié vis-à-vis de son professeur et/ou d'un autre élève et/ou nuirait manifestement à la progression de son groupe.

L'élève s'engage à ne pas fumer dans l'enceinte de la salle de cours. L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations/évènements extérieurs.

L'élève s'engage à être assidu au cours, l'assiduité étant indispensable au progrès de chaque élève et au bon déroulement des cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur.

L'inscription d'un élève n'entraîne pas obligatoirement sa participation aux spectacles publics.

TENUE: Les élèves majeurs ont l'obligation de se procurer la tenue de l'école. Seul le sweat et le t-shirt sont exigés. L'achat du pantalon n'est pas obligatoire, néanmoins ce dernier doit être noir, neutre et suffisamment confortable pour ne pas entraver les mouvements. Les élèves mineurs doivent porter un pantalon noir et un haut blanc neutre. Par respect des lieux, les chaussures de sport seront propres et réservées uniquement à l'usage de la salle pour tous les élèves.

SECURITE: Tous les bijoux doivent être enlevés pour éviter tout risques de blessures ou de casse

PONCTUALITE : Les élèves doivent arriver 10 mn avant le début des cours

TELEPHONE PORTABLE : Tous les élèves doivent éteindre leur porta	ble
ou le naramétrer en "silencieux" avant le début des cours	

Suite page 2) Paraphe :	Suite page 2)	Paraphe :		
-------------------------	---------------	-----------	--	--



CONDITIONS GÉNÉRALES ET REGLEMENT INTERIEUR

Page 2

PASSAGES DE GRADE: Les élèves qui souhaitent se présenter aux passages de grade devront avoir un niveau pratique et théorique suffisant et respecter l'ensemble des règles ci-après:

SAVOIR ETRE : Règles valables pour tous les élèves.

- Être à l'heure et présents aux cours. L'assiduité et la ponctualité sont indispensables.
- Faire preuve d'un comportement exemplaire à l'égard de l'instructeur et des autres élèves.
- Respecter précisément les consignes et les règles de sécurité.
- Faire preuve de solidarité : Aider les élèves en difficulté et participer à la mise en place et au rangement du matériel.

9. ATTESTATION / CERTIFICAT MÉDICAL

Il est demandé à l'élève de produire un certificat médical permettant au professeur de le conseiller dans sa pratique des activités sportives proposées. A défaut, l'élève déclare que son état de santé lui permet de pratiquer les activités sportives proposées par SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité d'hygiène et d'utilisation dédiées à l'espace des cours. L'élève déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire notamment et/ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de suivre activités durant les cours.

Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT. L'élève déclare avoir été informé et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives de SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT. En tout état de cause, le présent article n'exonère SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

10. VESTIAIRES ET DÉPÔT

Si la salle prévoit des vestiaires, ceux-ci sont mis à disposition des élèves collectivement et sont considérés comme un prêt gracieux le temps des cours. Il est rappelé à l'élève que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique, il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur. Self Défense Wing Tsun ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le professeur est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celles de ses élèves, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir le professeur contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. De son côté l'élève est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités de SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT, conformément à l'article I.321-4 du Code du Sport, SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT informe l'élève de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne.

12. MODALITÉS DE RÉSILIATION DU CONTRAT

12.1 À L'INITIATIVE DE L'ABONNÉ(E)

La résiliation du contrat à l'initiative de l'abonné(e) pendant la période souscrite est strictement limitée aux cas de force majeure visés à l'article 13 des présentes et au cas d'un déménagement sur présentation de pièces justificatives et après régularisation d'éventuels impayés. L'abonné(e) devra faire part de sa demande de résiliation par courrier recommandé avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

12.2 À L'INITIATIVE DE SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT

SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

Par ailleurs le contrat peut être résilié, à tout moment par SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT de pleins droits sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'abonné(e) serait contraire aux bonnes meurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonné(e)s, ou serait non conforme au présent contrat notamment et sans que cela soit limitatif en cas de défaut de paiement ou en cas de dénigrement ou d'atteinte à la notoriété de SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT.

13. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, c'est-à-dire en présence d'un évènement imprévisible et indépendant de la volonté des parties, notamment sans que cette liste ne soit limitative, pour causes de santé, ou causes professionnelles, l'abonné(e) peut demander la résiliation du contrat par courrier recommandé avec avis de réception adressé à SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT: 7 Quéhellec 56270 PLOEMEUR. La résiliation est effective après un délai de préavis d'un mois dès réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives. Pour causes de santé ou professionnelles il est fait référence à un empêchement définitif pour l'abonné(e) de participer aux cours. Dans le cas et si SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT a d'ores et déjà perçu l'abonnement pour le mois en cours ou pour l'année en cours, SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT remboursera alors l'abonnement à l'abonné(e) au Prorata Temporis. SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT se réserve la possibilité de vérifier la véracité des pièces présentées par l'abonné(e) pour justifier cet empêchement définitif.

14. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies concernant l'élève font l'objet d'un traitement destiné à SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT, pour suivre l'inscription et le suivi des cours dispensés à l'élève.

Les données sont conservées jusqu'au terme de la souscription. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'élève bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement de ses données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT : 7 Quéhellec 56270 PLOEMEUR ou par email contact@selfdefense-lorient.com. L'élève peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

15. CONDITIONS D'ACCÈS

Le droit à l'inscription est réservé aux personnes majeures et aux mineurs à partir de 12 ans, avec autorisation parentale. Aucune exception ne pourra être accordée.

16. DROITS APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En signant le contrat d'adhésion, l'abonné(e) accepte expressément et sans réserve ces conditions générales de vente. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution desdites conditions générales sera soumise aux tribunaux compétents de Lorient.

En signant ce document, j'accepte sans restriction ces conditions générales et m'engage à respecter le règlement intérieur.

Date et Signature de l'adhérent

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

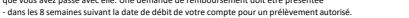


— Kung fu —



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SELF **DEFENSE WING TSUN LORIENT**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée







Référence unique du mandat :	Identifiant Créancier SEPA: FR45ZZZ8606A7
Débiteur	Créancier
Votre Nom : Votre adresse : Code postal : Ville :	SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT 7 QUEHELLEC 56270 PLOEMEUR FRANCE
	Paiement Récurrent/Répétitif Ponctuel Le:/
Signature : Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vou	ıs pouvez obtenir auprès de votre banque.

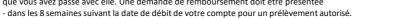
Exemplaire à remettre à SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT





En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SELF **DEFENSE WING TSUN LORIENT**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée







Référence unique du mandat :	Identifiant Créancier SEPA: FR45ZZZ8606A7
Débiteur	Créancier
Votre Nom : Votre adresse : Code postal : Ville :	SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT 7 QUEHELLEC 56270 PLOEMEUR FRANCE
	Paiement Récurrent/Répétitif Ponctuel Le:/
Signature : Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vo	us pouvez obtenir auprès de votre banque.

Exemplaire à conserver



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je soussigné(e)
Demeurant à :
Date de naissance :
Demande mon inscription au cours de Self Défense Wing Tsun Kung Fu Lorient.
▶ Je déclare sur l'honneur être sain de corps et d'esprit et de ne pas présenter de pathologie m'interdisant la pratique des sports de combat (certificat médical joint).
Je reconnais avoir, à mon initiative, pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette activité et je m'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui m'ont été enseignées/énoncées par SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT.
▶ Je déclare sur l'honneur être couvert par une assurance personnelle « responsabilité civile » (attestation jointe) pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.
De ce fait, je déclare dégager SELF DEFENSE WING TSUN LORIENT et son instructeur de toutes responsabilités en cas d'accident de toute nature que ce soit et assure renoncer à toute action à son encontre.
Fait à
Pour servir et valoir ce que de droit.
Date + Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :